



Syndicat national unifié des directeurs, instituteurs, professeurs des écoles, AESH et PsyEN de l'enseignement public FO de Seine-Saint-Denis

Petit rappel : En pleines vacances d'octobre, nous avons eu le droit à l'Hommage National, la minute de silence, la « une » des médias, le soutien aux Hussards noirs de la République...

Que de beaux discours emplis de lyrisme !

Voilà pour la façade médiatique !

Et sur le terrain ? Que deviennent les « beaux discours » ?

Priorité au « *pas de vague* » institutionnel ! Il faut que ça change !

Protection de tous les collègues menacés, agressés, harcelés !

La façade de notre ministère est bien belle en ce moment mais qu'en est-il de ce qui se passe sur le terrain ? Comment cela se traduit-il dans les actes ?

Le Snudi FO a construit historiquement sa réputation en accompagnant les collègues, tous les collègues auprès des IEN et quoi que ce soit qu'on puisse leur reprocher. Les intentions ministérielles sont « belles » mais comment expliquer que ce que nous constatons sur le terrain en est tellement éloigné ?

Quelques exemples

Convoquée suite à une lettre de parents

Une collègue est accusée d'avoir « griffonné » sur la main d'un élève par des parents. Immédiatement, elle est convoquée à la DSDEN pour lui rappeler la « nécessaire bienveillance » dans l'acte d'enseigner. A aucun moment la DSDEN ne s'est renseignée, n'a demandé à la direction d'école ce qu'il s'était passé, ni même à la collègue. Non, ils convoquent et, dès le début de l'entretien, on fait un rappel à l'ordre au collègue, on infantilise l'enseignante, une pression forte est exercée dès le début de l'entretien... Désormais une simple dénonciation vaut pour preuve, systématiquement l'enseignant est coupable !

Ça ne s'est pas passé comme l'aurait voulu la DSDEN, le Snudi FO a défendu la collègue !

Sommée de recevoir les parents en classe

Une collègue est agressée verbalement par une maman, elle se retourne vers son inspecteur. « *Je n'accepte pas que l'on s'attaque à mes enseignants* », certes la formule est maladroite, nous ne sommes

pas des serfs au service d'un seigneur mais l'intention semble bonne. Etape suivante : « *vous recevrez une matinée complète les parents dans votre classe pour leur montrer que tous se passe bien* ». Incroyable, c'est désormais la victime qui doit rassurer son agresseur ? Peut-être aurait-elle mérité quelque part son agression ?

Ça ne s'est pas passé comme ils l'auraient voulu, le Snudi FO est intervenu et la collègue n'aura pas à se soumettre au jugement des parents ! Le CHS-CT est informé de la situation, on n'en restera pas là. Une demande de protection fonctionnelle a été faite.

Agressée, accident de travail : elle doit veiller à ne pas heurter oralement les parents

Une collègue fait une remarque à un père d'élève qui vient avec sa femme chercher son enfant alors qu'un seul parent doit entrer dans l'école selon le protocole. Il s'en suit dix minutes d'insultes et d'intimidations, une ATSEM et une autre collègue interviennent pour que cela s'arrête.

Encore une fois, au premier rendez-vous « *on ne touche pas à mes enseignants, bla bla ...* » puis au deuxième rendez-vous « *il faut veiller à s'adresser avec courtoisie aux parents, vous êtes jeune dans le métier...* ». Une fois de plus la victime devient coupable de son agression et l'agresseur victime de sa susceptibilité.

Ça ne se passera pas comme prévu, le Snudi FO est intervenu, fiche RSST remplie, dépôt de plainte et nous suivrons le dossier jusqu'au bout. Une demande de protection fonctionnelle a été faite.

Directrice victime d'outrage de la part d'un personnel communal

L'histoire se répète encore, une directrice se fait insulter, elle contacte son IEN. Au début c'est le soutien, il lui propose même de remplir la fiche RSST (que nous lui avons déjà envoyé). Après les vacances, retournement de situation, l'IEN propose une rencontre entre cette collègue directrice et l'agent communal pour une conciliation... Cela en devient caricatural, l'agresseur ne risque rien, pire la victime doit faire le dos rond. Une seule consigne « pas de vague » ...

Cela ne se passera pas comme ça non plus, il est hors de question que cette rencontre ait lieu, le Snudi FO rappelle à l'administration qu'elle doit au titre de l'article 11 de la loi de 1983 protéger ses fonctionnaires.

Il pourrait y avoir encore tant d'exemples, nous en reparlerons en RIS, distancielle ou présenteielle. Que peut-on tirer comme leçons de tout cela ?

- Nous le savions déjà : si vous êtes convoqués, n'allez jamais seuls voir votre IEN, systématiquement vous serez victime du « *pas de vague* » institutionnel.

- Systématiquement des IEN « ignorent » la loi de 1983 et la défense fonctionnelle des collègues, est-ce une consigne ou de l'ignorance ?

- Après toutes ces déclarations suite à l'assassinat de Samuel Paty nous aurions pu espérer que cela change, s'infléchisse. Ce n'est pas le cas, les IEN agissent de la même façon. D'abord, on plaint le collègue puis, après, on le « remet sur les rails » ... Y aurait-il une consigne donnée aux IEN pour qu'ils se comportent à ce point de la même manière ? Un tutoriel du « *pas de vague* » à apprendre par cœur ? Dernièrement, le gouvernement remet en cause la protection fonctionnelle et la protection du personnel avec de nouveaux textes. Notre fédération, la FNEC FP FO, s'est exprimée sur le sujet et exige la suppression de ces textes.

Nous nous adressons au Directeur Académique :

« *Monsieur le Directeur Académique, le temps des hommages et minutes de silence est passé. Désormais nous exigeons des preuves, des actes sur le terrain quand nous vous demandons la protection des collègues* ». Nous demandons audience au DASEN pour que ce sujet soit abordé clairement et sans détours.

Le temps des discours est passé, maintenant nous exigeons des actes ! Chaque collègue doit être protégé au quotidien.

Entre temps, chers collègues, ne restez pas seuls face à une administration sourde et aveugle devant les difficultés que vous rencontrez, contactez le Snudi FO 93. **Et si vous y pensez, si vous y réfléchissez, adhérez au Snudi FO 93. Votre soutien, notre nombre sont notre force.**

Pour le Snudi FO 93

Jean-Marc BURTSCHER

Espace Maurice Nilès
11 rue du 8 mai 1945
93000 Bobigny
Tel : 01 48 95 43 73
contact@snudifo93.net

